

Mercredi 8 décembre 2021
Communiqué de presse

Avec Ma Commune au naturel,
le Puy-de-Dôme toujours plus engagé dans la transition écologique

En 2021, 85 communes ont choisi de s'investir dans la démarche *Ma commune au naturel*. Un record par rapport aux éditions précédentes, qui incite le Conseil départemental du Puy-de-Dôme à valoriser et accompagner les communes impliquées dans l'amélioration du cadre de vie et dans le respect de l'environnement.

Toutes ces communes sont visitées par un jury départemental* qui évalue : le **patrimoine végétal**, la **gestion environnementale**, la **qualité de l'espace public**, la pertinence des **aménagements paysagers**, ou encore la promotion de la démarche vis-à-vis des habitants et des visiteurs.

Les communes doivent proposer des actions en faveur de la transition écologique : limitation et valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau, réduction des consommations énergétiques, solutions alternatives aux produits phytosanitaires, protection de la biodiversité...

En parallèle, **le Département** s'engage aux côtés des communes inscrites pour les conseiller, les accompagner et les former aux bonnes pratiques pour un embellissement cohérent, maîtrisé et durable.

37 communes ont été récompensées lors de la cérémonie de remise des prix de ce jour (palmarès 2021 ci-joint), en présence de **Lionel Chauvin**, Président du Conseil départemental, **Marie-Anne Marchis**, Vice-présidente en charge du tourisme, **Pierre Riol**, Vice-président en charge de l'environnement, **Jean-Philippe Perret**, Vice-président en charge de la transition écologique et innovation territoriale, **Éric Grenet**, Maire de Pérignat-lès-Sarliève et **Jean-François Demère**, Président du jury.

Le nom de la commune sélectionnée par la commission pour concourir au label « *Villes et Villages Fleuris* » 2022 a également été dévoilée à cette occasion.

La remise des prix a été précédée d'une intervention sur la réduction et la valorisation des déchets verts avec une présentation technique par la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes et le retour d'expérience de la commune d'Usson.

(*) Le jury départemental est composé de la Mission Tourisme et Patrimoine Mondial, de techniciens de la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes et du CAUE 63, de paysagistes, d'horticulteurs, de jardiniers, d'élus et de techniciens des communes déjà labellisées « *Villes et Villages Fleuris* ».